



PROPOS INTRODUCTIF DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Conférence de presse sur la sécurité

Monsieur le Préfet, délégué du gouvernement,

Madame, Messieurs les Parlementaires

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je veux au préalable remercier le Préfet de Mayotte d'avoir proposé le temps de ce matin autour des questions liées à la sécurité que nous accueillons dans cet hémicycle, signe de notre volonté de contribuer à vos côtés à l'émergence de solutions concrètes et collégiales autour de ces thématiques complexes.

J'avais appelé de mes vœux, la tenue d'une table ronde partenariale avec l'Etat, impliquant l'ensemble des acteurs publics comme privés, en vue de sortir de cette spirale et de rétablir – même si c'est une mission difficile - la sécurité pour tous.

Je me félicite à ce titre, de l'annonce par le Préfet de Mayotte, de l'organisation en juin prochain, d'Assises de la jeunesse afin de proposer des actions plus fortes encore, à même de changer la donne et améliorer la vie quotidienne de notre population.

J'avais indiqué la disponibilité du Conseil départemental à travailler main dans la main avec l'Etat et les communes sur cette problématique de l'insécurité. Je précise d'ailleurs que dans notre esprit, et je sais que vous partagez ce point de vue Monsieur le

Préfet et Monsieur le Recteur, il n'est nullement question de mettre en équation jeunesse et insécurité. La jeunesse, c'est aussi une richesse dans notre île, un levier d'avenir qu'on ne saurait réduire à des questions d'insécurité, cela va de soi !

Ce sujet de la jeunesse a même été débattu au sein de cette enceinte, lors de la dernière plénière au moment de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Je peux vous l'assurer, un effort sera fait et pris en compte dans le budget 2020 du Conseil départemental.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce climat de violence actuel, touchant plusieurs communes de Mayotte et impliquant à chaque fois des mineurs, est inacceptable.

Cette situation, comme vous pouvez le percevoir, n'est heureusement pas « généralisée » à Mayotte. Elle touche deux zones géographiques particulières et localisées, même s'il n'entre en aucun cas dans mes intentions de vouloir les « stigmatiser » :

- Le grand Est de Mayotte, allant de Bandraboua à Dombéni, en passant par Petite-terre, où est concentré :
 - Plus de 70% de la population dont une grande concentration d'habitat précaire ;
 - 80% des activités et des entreprises
 - Et l'essentiel des déplacements sur le territoire, chose aisément perceptible au vu des embouteillages sur nos routes, ce qui au final, n'épargne personne.
- Et deux « poches » au centre Ouest, dans la commune d'Ouangani.

Ces situations impliquent par ailleurs, dans leur grande majorité des jeunes, voire de très jeunes enfants, qui se livrent à des actes

graves, et jusqu'à des heures tardives de la nuit, interrogeant la responsabilité directe des parents, quand ils ne sont pas isolés.

A ce titre, et avec des actions fortes et résolues, nous pouvons encore agir et rattraper les choses. A la différence, en effet d'autres territoires, où ce sont des adultes qui sont impliqués et des crimes qui sont commis, Mayotte apparaît encore comme un terrain favorable à l'expérimentation de mesures fortes en faveur de l'insertion et l'accompagnement social, pour les familles en situation durable sur le territoire.

Le Conseil départemental a pris depuis le début de ces épisodes de violences, un certain nombre de mesures visant à essayer de rétablir le calme et à mobiliser les familles face à ce phénomène. Notre action vise à traiter les maux sociaux là où ils se présentent et là où ils se posent :

- C'est d'abord la mobilisation de nos 19 cadis répartis sur le territoire et du Conseil cardial, pour assurer la médiation au sein de nos quartiers ;
- C'est ensuite l'organisation de réunions de quartier, notamment à Dombéni, avec des associations, au titre de la prévention spécialisée (mesure expérimentale dans cette localité qui est aujourd'hui étendue à l'ensemble du territoire) pour aller à la rencontre de notre jeunesse, identifier leurs besoins et établir un accompagnement spécifique. Ce travail se fait avec le concours des associations, retenues au titre d'un appel à projet (FAHAMOU MAECHA, CROIX ROUGE et APPRENTIS d'AUTEUIL DE MAYOTTE);
- C'est enfin, toutes les mesures prises depuis la rentrée 2019 pour agir en amont contre la violence dans les transports

scolaires, en collaboration avec les services de sécurité, pour la sécurisation des élèves et des bus.

Il nous faut aujourd'hui aller beaucoup plus loin ensemble, en conjuguant nos moyens pour une plus grande efficacité contre cette violence.

- de 2015 à 2019, la question de l'enfance en danger a été au cœur de toutes nos préoccupations. Le nombre de famille d'accueil est passé de 78 à 194, et les moyens consacrés, à plus de 4 millions d'euros en 2019. Ce sont ainsi 699 enfants qui ont été accueillis à ce jour, contre 342 en 2015. 127 des familles d'accueil se situent dans la zone Bandraboua/Dembéni. Le coût global des actions menées en 2019, sur ce champ, s'élève à plus de 19 millions d'euros.
- Ce sont également les efforts réalisés en matière d'accompagnement des collectivités locales en termes d'objectifs de cohésion, notamment à travers les équipements sportifs et socio-culturels. Ce sont environ plus de 15 millions d'euros qui y ont été engagés en 2019.
- C'est aussi, le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'insertion, avec une enveloppe consacrée de plus de 3 millions d'euros en 2019, fléchée Fonds de Développement Social. 1 millions d'euros supplémentaire sera mis par le Département au titre du FDS 2020.
- Les subventions dans le domaine du sport et de la jeunesse hors cadre d'insertion ont augmenté de 2015 à 2019 à plus de 358%, passant de 880 000€ en 2015 à plus de 4 millions d'euros aujourd'hui.

Ces efforts se poursuivront en 2020 à l'endroit des associations, des clubs et du mouvement sportif.

Enfin, un mot bien sûr du rôle de la culture et du soutien que nous apportons sous bien des formes à la médiation culturelle. Dans un monde qui bouscule, qui isole, rendre accessible la culture sous toutes ses formes est un enjeu essentiel auquel nous nous attelons avec beaucoup de détermination.

Pour une réponse plus globale, l'Etat et le Conseil départemental s'engagent enfin, sur une mesure inédite, qui va se déployer au cours des tous prochains jours, à travers, la création d'une brigade de vigilance citoyenne, composée de 500 à 600 bénévoles notamment dans les zones identifiées à tensions, encadrés en cela d'une centaine d'emplois aidés recrutés par le Département et chargée d'une mission de médiation de terrain.

Vous le voyez, nous agissons au quotidien à travers nos politiques publiques pour contribuer à l'apaisement, même si, notre présence en témoigne, toute action doit s'inscrire dans une approche collective.

On dit souvent que la sécurité c'est l'affaire de tous. Cette formule n'est pas galvaudée. Nous devons mettre en commun nos moyens, nos politiques publiques, pour participer à ce qu'on pourrait appeler le « mieux vivre ensemble ». C'est à ce prix que nous réussirons.

Mars 2020

DOSSIER DE PRESSE

Les moyens mobilisés par le Conseil départemental Violence : le plan d'action



« Si les violences ne sont pas propres à Mayotte, force est de constater qu'elles ont pris ces dernières semaines une tournure très inquiétante sur notre île. Si nul ne possède de solution miracle, il faut à l'évidence combiner tous les moyens – prévention, dissuasion, répression – pour essayer d'endiguer ce phénomène. Je sais le Préfet et les maires mobilisés pour y faire face. Une table ronde partenariale, sous l'égide de l'Etat, de tous les acteurs allant de l'Education à la Justice en passant par les collectivités pourrait être une piste à creuser très rapidement pour déboucher sur des solutions concrètes ».

Soibahadine Ibrahim Ramadani,
président du Conseil départemental

LES MOYENS MOBILISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



1. PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Les projets dédiés à la jeunesse pour 2019 représentent 5 031 090 €

RECAPITULATIF DES PROJETS 2019 DEDIES A LA JEUNESSE

thématiques	montant
Accueil collectif des mineurs/lutte contre les conduites addictives	229 700
Cohésion inter-villages /lutte contre la délinquance	138 700
Ateliers chantiers d'insertion	813 840
Médiation/échec scolaire/lutte contre la délinquance	180 000
Education à la sexualité	486 850
TOTAL	2 031 090 EUROS

Les dispositifs spécifiques dédiés à la prévention et à l'accompagnement des jeunes en 2019, certains financés par le FDS sont:

- -La parentalité – Création des lieux d'accueils parents/ enfants (Chiconi-Chirongui...)
- Soutien aux structures de médiation de proximité, de facilitation d'accès aux droits (Croix rouge- Mlezi Maoré..)

Les actions dédiées aux jeunes dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle :

- Chantier éducatif-bibliothèque mobile-maison de l'insertion-maison des étudiants-ateliers numériques
- Projet de mise en place de carte-parcours/emploi digitalisée pour le public de 18 à 30 ans (dont la première phase du marché est en cours d'analyse d'offres dans nos services)- projet permettant d'inscrire et de construire un parcours adapté à chaque jeune
- Facilitation de la mobilité des jeunes après une mise en place d'auto école solidaire- garage solidaire avec une mise à disposition de motos à prix solidaire...etc
- Revalorisation du soutien financier du département à la Mission Locale afin de garantir un accompagnement efficace des jeunes – Aide passant de 400 000 euros à 800 000 euros par an (hors FDS)

L'ensemble de ces actions se chiffrent à environ 3 000 000 d'euros pour l'année 2019 dans le cadre du FDS et du Plan Pauvreté principalement.

Compte tenu de la crise récurrente que connaît l'île depuis ses derniers mois, le Département s'engage à apporter sa contribution, avec les services de l'Etat, pour renforcer les actions spécifiques dédiées à ce public, telles que :

- Renforcer le dispositif d'encadrement des jeunes scolarisés (transports scolaires notamment) par un recrutement d'une centaine de jeunes adultes demandeurs d'emploi
- Développer l'accompagnement socio-professionnel des futurs sortants du dispositif ASE (DPE) dès l'âge de 16 ans afin de favoriser leur entrée dans le monde du travail.
- Formation des professionnels de la petite enfance et professionnalisation des intervenants autour de ce domaine....(action à intégrer dans le schéma départemental des services aux familles piloté par la CSSM-UDAF)
- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation des jeunes aux dispositifs d'insertion existants, dans les quartiers et ce, en collaboration avec les associations de proximité

- Mise en place d'une plate-forme de coordination regroupant les professionnels de secteur éducatif pour la prévention et l'accompagnement des jeunes décrochés...
- Développement des structures d'animation et d'accompagnement des jeunes durant les vacances scolaires.

Il est à noter que le Département a décidé d'amender l'enveloppe financière du Fonds de Développement Social 2020 de 1 000 000 d'euros, soit 4 millions d'euros pour cette année au lieu de 3 millions prévus initialement.

2. AIDE SOCIALE A L'ENFANCE



Le coût global de financement des actions réalisées en 2019 s'élève à 19 260 969 €.

2.1 - 400 mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)

- L'externalisation des 400 mesures d'AEMO doit permettre à la Direction de la Protection de l'Enfance de s'occuper des mesures d'Action Educative à Domicile.

2.2 - Enfants confiés au Département

Dans la logique de diversifier les modes d'accueil pour une prise en charge de qualité, des établissements ont été créés pour désengorger les familles d'accueil par :

- L'ouverture de 8 Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) avec une capacité d'accueil de 5 à 10 places chacun, soit un total de 60 places,
- La création de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) d'une capacité de 20 places chacune dont 5 places réservées à l'accueil d'urgence, soit un total de 40 places
- L'augmentation du nombre des assistants familiaux de **70 à 187** entre la période de 2015 et février 2020. Deux tiers des assistants familiaux, soit **127 familles d'accueil** se situent dans la zone Nord Est allant de la commune de Bandraboua à la commune de Dembéné. Cette augmentation du nombre d'assistants familiaux se traduit par un accroissement du nombre des mineurs confiés au Département qui passe de 178 à 699.

2.3- Prévention spécialisée

Le Département de Mayotte a dépensé **200 000 euros en 2018** dans le cadre de l'expérimentation du projet de la prévention spécialisée dans la commune de Dembeni, plus précisément à Tsararano et Ongojou. Un projet réalisé en collaboration avec l'Etat et la commune de Dembeni. L'association CROIX ROUGE a été désignée pour mettre en place ce projet d'actions de prévention.

Ce projet est ambitieux et important : nous constatons une augmentation significative des jeunes en errance et impliqués à des actes de violence et d'incivilité. Travailler à leur réinsertion sociale et professionnelle est une urgence pour le Département.

Pour ce faire, trois associations (**FAHAMOU MAECHA, CROIX ROUGE et APPRENTIS d'AUTEUIL DE MAYOTTE**) ont été retenues et habilitées suite à un appel à projet pour mettre en place la prévention spécialisée sur tout le territoire.

3. CULTURE ET SPORT : VECTEURS EDUCATIFS ET D'INSERTIONS



La jeunesse est un des défis majeurs pour Mayotte. Les moins de 25 ans représentent 60% de la population (*Insee 2017*). Depuis 2015 Le Conseil départemental a entrepris la mise en œuvre d'une politique qui contribue à positionner le sport et la culture comme un levier de l'épanouissement de la jeunesse et du rayonnement de Mayotte au niveau régional et national.

A/ Intervention du Département en matière de sport

Le Conseil Départemental manifeste son soutien à l'éducation populaire par un accompagnement de plus en plus accru du mouvement associatif qui se traduit par un effort conséquent en matière de subventions, d'interventions directes des éducateurs et de constructions d'infrastructures sportives ou culturelles

1. Subventions aux ligues et comités ainsi qu'aux associations sportives et de jeunesse

Depuis 2015, tout en maintenant son soutien aux ligues et comités, le Conseil départemental a accentué sa politique d'aide aux associations sportives. Ainsi année après année, le soutien du Conseil départemental aux ligues, aux comités et aux clubs s'est fortement étoffé.

En 2019, le CD a attribué des subventions aux ligues et comités ainsi qu'aux associations sportives et de jeunesse pour un montant total de 4 058 250€, destiné à soutenir 820 actions portées par 254 structures.

Cet effort sans précédent est venu s'ajouter au million trois cent seize mille euros (1316000 euros) déjà mobilisé par le Conseil départemental pour permettre la préparation et la participation des athlètes mahorais aux jeux des îles de l'Océan indien de 2019 à Maurice.

Mais, au-delà des Jeux, les échanges sportifs au niveau national et régional, sont essentiels pour la progression de nos sportifs. Pour cette raison, par anticipation, le Conseil départemental a d'adopté le 30 janvier dernier une délibération garantissant la participation des sportifs mahorais aux différentes compétitions nationales et régionales programmées les 3 prochaines années. 814000 euros seront mobilisés chaque année pour ces échanges sportifs.

En 2019, à travers toute l'île, les aides du Département ont bénéficié à plus de 30 000 licenciés répartis dans 300 clubs regroupés dans 17 ligues et comités.



2. Interventions directes des éducateurs

Au-delà des subventions, l'offre d'accompagnement du Département dans le champ de la Jeunesse et des Sports comprend les interventions directes des éducateurs. Ces derniers interviennent en effet auprès des communes dans le cadre des animations vacances ou à l'occasion d'événements sportifs spécifiques nécessitant l'appui de la direction du Développement de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports. Ils interviennent également dans les établissements scolaires en appui des activités de l'UNSS et de l'USEP.

Le coût total des mises à disposition est évalué 855 912 € par an.

Par ailleurs, l'engagement du Département en faveur de la jeunesse nécessite un accompagnement durable en matière d'encadrement. En effet, l'intervention

territoriale a besoin de l'action pérenne du mouvement associatif pour connaître un réel impact.

Le dispositif FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) est destiné à financer l'emploi de personnel permanent des associations remplissant les fonctions d'animation, de gestion, de coordination. Ainsi en 2019, 24 postes FONJEP sont financés par le Conseil départemental à parité avec l'Etat pour un montant de 180 000 €. Les postes FONJEP sont répartis entre les fédérations (11 postes) et les associations (13 postes)

3. Plan de construction et de rénovation des infrastructures sportives

L'ambition du Département est d'offrir à la jeunesse mahoraise des infrastructures sportives et culturelles de qualité. Le contrat de convergence 2019 – 2023 mobilise un budget de 55 million d'euros dont 20 million de l'Etat et 35 million du CD pour permettre la rénovation et la construction des équipements sportifs pour l'accueil des grands événements sportifs et culturels, notamment des jeux des Iles de l'Océan Indien de 2027.

Les projets de construction d'équipements sportifs pilotés par le Département sont les suivants :

	Désignation des opérations	Coût prévisionnel en M€	Etat d'avancement
1	DOJO (Koungou)	6,5	Phase Programme technique détaillé
2	Gymnase de Mtsangamouji	10	Phase Choix du scénario
3	Centre de formation sportif de haut niveau (Mirereni)	24	Phase concours maîtrise d'œuvre
4	6 courts de tennis départementaux	1	Phase identification du foncier
5	Salle polyvalente ARENA (Ouangani)	25	Programme technique détaillé
6	Stade Omnisport de Cavani	17	Pelouse livrée.
			Livraison des tribunes, piste d'athlétisme et courts de tennis prévue fin 2020.
7	Piscine olympique (Kaweni)	24	Phase Programme technique détaillé
8	Rénovation des 3 gymnases (Cavani, Pamandzi et Labattoir)	3	Phase concours maîtrise d'œuvre

En outre, le Conseil départemental s'est engagé à soutenir la mise aux normes des équipements sportifs communaux et à participer à la construction du Stade municipal de Tsoundzou qui serait équipé d'une pelouse en herbe et qui pourrait ainsi accueillir des compétitions d'athlétisme (javelot, lancée de poids, etc.)

B/ Intervention du Département en matière de Culture

Convaincu du fait que la culture contribue à bâtir notre identité ainsi que la cohésion du territoire, le Conseil départemental propose une politique culturelle axée sur l'affirmation et la valorisation de l'identité mahoraise à travers la promotion des aspects culturels, patrimoniaux et historiques de notre île dans un esprit d'ouverture dans notre région. (Axe 6 du plan de mandature 2015-2021).

1. Favoriser la connaissance de la culture et du patrimoine de Mayotte

La transmission de notre patrimoine culturel permet à la jeune génération d'hériter des valeurs et de se construire des repères.

Le Musée de Mayotte (MuMA) constitue aujourd'hui à Mayotte un équipement incontournable pour la connaissance, la découverte et le partage du patrimoine à travers des animations et des médiations.

Grâce à sa programmation de 6 expositions de préfiguration en 4 ans, plus de 17 thématiques ont été étudiées et rendues accessibles grâce à un programme de développement des publics qui a mis en avant l'accessibilité des divers publics. Cette politique de développement des publics qui repose sur le libre accès de toutes les catégories de public dans le musée porte ses fruits. Plus 7% d'augmentation de la fréquentation du public sur l'année 2019 par rapport à 2018.

En 2019, 3 387 personnes ont visité les expositions dont 3 196 personnes en groupes, parmi lesquelles 296 élèves de Maternelle ; 1 048 élèves de Primaire et 882 élèves du Collège.



2. Accès des jeunes au livre et à la lecture

Il s'agit pour le Conseil départemental de contribuer à la cohésion sociale par le biais du livre en associant les 19 bibliothèques de Mayotte et des associations d'éducation populaire à une démarche inscrivant le livre dans le quotidien des Mahorais comme un outil de savoir et de citoyenneté.

Cela se concrétise à travers plusieurs programmes :

- les tournées d'un bibliobus dans les villages dépourvus de bibliothèque
- le financement des acquisitions des bibliothèques municipales et associatives (90 000 euros par an)
- des animations :

- **Halé Halélé** : contes et rencontres intergénérationnels. Des cocos viennent à la BDP conter. Une vingtaine de jeunes, de très jeunes et des parents se délectent à chaque séance, soit des centaines de personnes durant les 6 mois de l'action.

- **« Passe ton bac »** pour permettre aux élèves de terminale de bénéficier d'un accompagnement et de leur offrir des conditions de travail optimales (ouvrages, ordinateur, lieu calme, aide aux devoirs...) pour réviser, les lundis et jeudis après-midis de mai et juin.

- **Atelier de création d'un « raconte-tapis »** pour développer la relation au livre dès le plus jeune âge en associant les parents et les grands-parents, pour valoriser le patrimoine artisanal (broderie, couture,)

- **Les franco-jeunes**, un concours littéraire totalement financé par le Conseil départemental, ouvert aux jeunes de moins de 25 ans originaires de Mayotte, l'Union des Comores, Madagascar, Tanzanie, Kenya et Mozambique. Après Maputo en 2018, Dars es Salam en 2019, en 2020 la 17ème édition de « Francojeune » aura lieu à Mayotte.

3. La vulgarisation de la connaissance de notre histoire

Le Département a entrepris de promouvoir la connaissance de l'histoire de Mayotte auprès de la population mahoraise. Ainsi un premier ouvrage intitulé « *L'esclavage à Mayotte et dans sa région. Du déni mémoriel à la réalité historique* » est publié au mois d'avril 2019. Un deuxième ouvrage portant sur l'histoire du peuplement de Mayotte, des origines à nos jours est en cours de préparation. Cet ouvrage simplifié sur l'histoire du peuplement de Mayotte devra être publié au courant du deuxième semestre 2020. Une Bande dessinée sur l'Histoire de Mayotte est également en préparation pour une publication en septembre 2020.

4. Organisation d'événements culturels

L'agenda culturel 2018- 2021 du Département propose tout au long de l'année des manifestations culturelles accessibles à tous gratuitement. En 2019, le Conseil départemental a octroyé à l'Office Culturel Départemental une subvention de deux million d'euros pour mettre en œuvre cette programmation culturelle

5. Soutien à la création et à la diffusion de la culture

En plus du financement des actions prévues dans l'agenda culturel le Conseil départemental subventionne à hauteur de 300 000 euros par an la création et la diffusion des arts, du théâtre, de la musique et des danses dans les différents villages et quartiers de l'île.

Le Conseil départemental propose en collaboration avec le tissu associatif et les institutions publiques, une politique sportive et culturelle qui favorise l'éducation et l'épanouissement de la jeunesse.

A terme, dans un territoire en profonde mutation, la mise place d'un observatoire de la jeunesse permettra d'éclairer à temps réel les pouvoirs publiques et affiner les interventions.

ANNEXE

SUBVENTIONS ATTRIBUEES SECTEUR JEUNESSE ET SPORT DE 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
SECTEUR SPORT	548 000	979 000	1 019 000	3 746 000	3 352 000
SECTEUR JEUNESSE	336 000	135 000	280 400	402 000	705 600
TOTAL JEUNESSE ET SPORT	885 073	1 114 990	1 299 568	4 148 000	4 058 250





**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE



DOSSIER DE PRESSE

Violences : le plan d'action

Mars 2020

Mobilisation pour la jeunesse mahoraise **mars 2020**

L'État, le conseil départemental et les maires se mobilisent ensemble pour sortir de la flambée de violence actuelle, en s'appuyant sur l'ensemble des forces vives et des citoyens de Mayotte.

Cette mobilisation s'articule autour de trois axes :

- Des forces de sécurité publique plus présentes et plus accessibles ;
- Le développement d'une médiation de terrain ;
- La mobilisation de tous les acteurs autour du Maire pour prévenir la délinquance.

Le sujet de fond reste la difficulté pour une partie de la jeunesse mahoraise d'entrevoir un avenir confiant et serein. Avec tous ceux qui veulent s'engager pour la jeunesse Mahoraise, nous organisons la mobilisation et la réflexion sur l'avenir des jeunes à Mayotte en juin 2020 afin de prendre des initiatives fortes dans le domaine de la formation, de l'insertion, de l'animation sportive, culturelle ou de loisirs et, d'une façon générale, sur l'amélioration des conditions de vie et d'étude des jeunes.

Axe 1

La sécurité publique / surveillance générale

Objectifs : Assurer un « contrôle de zone » (saturation de l'espace) de l'ensemble de l'île, avec un dispositif fortement visible, dense et souple, afin de couvrir tous les champs missionnels (délinquance générale, bandes, barrages, coupures de route, sécurité routière ...).

Les principales mesures sont les suivantes :

1 - Mise en place d'un dispositif de contrôle de zone de nuit, de 19 h à 5 h, afin de lutter contre la délinquance, les coupures de route et l'immigration clandestine.

→ En zone gendarmerie, définition de 6 secteurs couvrant Grande Terre et Petite Terre, avec 20 patrouilles (gendarmerie mobile, ainsi que les brigades territoriales en première partie de nuit) mobilisées chaque nuit. Aux patrouilles très visibles s'ajoutent des dispositifs plus discrets (personnels en tenue civile, circulant en véhicules banalisés).

Chaque nuit, au moins 4 opérations de contrôle fixe d'axes (carrefours stratégiques) seront effectuées avec fouilles éventuelles des véhicules.

→ En zone police, renforcement de la présence policière la nuit dans toute la circonscription, avec appui si besoin de la gendarmerie mobile. Des opérations conjointes de contrôle fixe d'axes seront menées avec la gendarmerie nationale, en limite de zones police/gendarmerie.

→ Quand les maires ont pris des arrêtés municipaux d'interdiction de circulation, la nuit, de mineurs non accompagnés par un majeur, les forces de l'ordre s'assurent, en lien étroit avec les polices municipales concernées, de leur application avec, notamment, convocation des parents et verbalisation de ces derniers en cas d'infraction.

2 – Surveillance renforcée des établissements scolaires les plus sensibles :

- zone PN : Kawéni et Mamoudzou-Nord ;
- zone GN : Kahani, Dzoumogné, Acoua, Tsararano/Dembéni, Koungou, M'tsangamouji et Petite Terre.

→ Présence aux heures sensibles (arrivée des élèves dès 5 h, sortie, pause méridienne), en complément des moyens engagés par le rectorat (EMS) et des actions mises en œuvre par les collectivités (mise en sécurité des élèves le matin et lors de la sortie, éclairage public ...).

3 – Sécurisation des transports scolaires, sur les tronçons sensibles, aux heures de ramassage des élèves.

→ Présence de gendarmes ou de policiers dans les bus, avec une escorte, sur les lignes les plus sensibles, définies en lien avec les sociétés de transports scolaires.

4 – Effort majeur sur le renseignement de terrain, afin de détecter le plus en amont possible, de prévenir et de s'adapter en permanence.

Axe 2

La médiation

Objectifs : Impliquer la population dans la médiation auprès des jeunes, au cœur des quartiers et autour des établissements scolaires, afin d'apaiser les tensions et de recréer du lien social.

À cet effet, il est proposé de mettre en place des **« brigades de vigilance citoyenne »**, sur l'ensemble du département.

Ce dispositif, qui montera en puissance pour atteindre sa pleine efficacité en septembre 2020, serait composé :

- de 600 volontaires, avec une tenue spécifique (tee-shirt, casquette, pantalon) et qu'il convient de fidéliser par un moyen en cours de définition.
- de 100 encadrants rémunérés (avec cofinancement par le conseil départemental et l'État).

Ces brigades, organisées par secteur géographique, seront portées par des associations (Mlézi Maore, La Croix Rouge, Fahamou Maecha et Messo).

Un comité de pilotage, regroupant l'ensemble des acteurs (préfet, président du conseil départemental, maires, recteur, associations porteuses, forces de sécurité intérieure), assurera le pilotage opérationnel du dispositif (définition des missions, animation des encadrants, suivi et adaptation du dispositif, liens avec les partenaires). Il se réunira au moins une fois par semaine.

Axe 3

La prévention de la délinquance

Objectifs : Relancer la prévention, au cœur de la lutte contre la délinquance, en redynamisant les structures existantes et en développant les partenariats.

Cette démarche sera initiée après les élections municipales des 15 et 22 mars, avec les maires élus ou réélus. Les principales mesures sont :

1 - La relance et le suivi actif des comités locaux / intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD / CISPD)

Présidé par le maire de la commune ou le président de l'intercommunalité, le CLSPD / CISPD est le cœur du dispositif de prévention de la délinquance. Il est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il comprend notamment :

- le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'État désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Il peut se réunir en formation restreinte pour échanger, analyser et traiter, de façon concrète et au plus proche du terrain, tous les faits / événements se déroulant sur la commune ou l'intercommunalité.

Sous la présidence du maire/président d'EPCI, le CL(I)SPD est animé par un coordonnateur, recruté par le maire/président et dont le poste est co-financé par l'État.

→ Un effort majeur sera porté, par la préfecture, auprès des nouveaux maires pour relancer les CLSPD ou CISPD, former les coordonnateurs qui seront nommés ou reconduits et tenir les réunions en formation restreinte une fois par mois.

2 – Relancer / mieux animer les partenariats, notamment avec le conseil des cadis et les parents (associations de parents d'élèves, dispositif des parents relais, UDAF et autres associations ...).

3 – Le Conseil départemental de prévention de la délinquance se réunira au mois de mai 2020 pour acter l'ensemble des évolutions.



CONTACT :

PRÉFECTURE DE MAYOTTE

SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE

06.39.69.00.31

communication@mayotte.pref.gouv.fr

Facebook & Twitter :

@prefet976

Direction de la communication du Conseil Départemental

Direction de la communication du Rectorat de Mayotte



Mission sur la prévention des violences autour de l'école

Les actualités nous présentent régulièrement des actes de violence, parfois terribles, qui émeuvent la population. Interrogés par les élus, les médias, les parents, nous sommes souvent sollicités pour apporter des explications et des solutions à cette situation.

A Mayotte, nos institutions ont commencé à se pencher sur le sujet des violences subies ou exercées par des enfants et adolescents, dans l'école et autour de l'école. Aujourd'hui, nous engageons un travail conjoint, avec l'objectif de mettre en place, à terme, un **observatoire de la violence**.

Plusieurs thématiques ont déjà retenu notre attention pour structurer nos approches des phénomènes de violences : les violences, qu'elles qu'en soient les racines et les ressorts, dans les rapports adultes-enfants ou entre enfants ; la notion de vengeance qui peut se retrouver dans les luttes inter-villages ; les violences sociales notamment d'appropriation dans un contexte de grande pauvreté, ...

Pour ce faire nous avons confié à deux personnalités reconnues - **Balbine Ollier** pour le Rectorat et Salim **Mouhoutar** pour l'Agence régionale de santé - la mission d'identifier et de solliciter les différents interlocuteurs (institutionnels, associatifs, politiques, religieux, ...) susceptibles de contribuer à ce projet ; de colliger et objectiver les données sur la violence en croisant les sources (entretiens, conseils de discipline, dépôts de plaintes, jugements...) ; de comparer ces données avec celles d'autres territoires et de caractériser le sentiment d'insécurité perçu par la population à Mayotte.« Nommer » les actes de violence, constitue une condition nécessaire si l'on veut ensuite résorber ce phénomène.

La mission formulera des recommandations, s'agissant tant de la mise en place de l'observatoire lui-même que de l'identification des actions efficaces pour gérer les situations conflictuelles et prévenir la violence...

La mission, mise en place ce jour, fournira ses recommandations dans un délai de trois mois.

Gilles Halbout

Camille Miansoni

Dominique Voynet